



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2015**

N° 2015-04-22-03

**SÉJOURS THÉMATIQUES AU BORD DU LAC DU DER  
POUR LES ENFANTS DE 8 À 16 ANS  
JUILLET 2015**

Le 22 avril 2015 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

**Date de convocation** : 15 avril 2015

**Date d'affichage de la convocation** : 15 avril 2015

**PRÉSIDENCE** : M. BIAUX, Maire

**PRÉSENTS** :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme LE LAY – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – M. CAILLOT – M. ROULIN – Mme GIROD – M. MOUROUGANE – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – Mme PERNET – Mme ANTUNES.

**ABSENTS** :

M. FAUCONNET	donne pouvoir à	M. HAQUELLE
Mme LE GUERN	donne pouvoir à	Mme GIROD
Mme MILLOT	donne pouvoir à	Mme DETERM
M. BESSON	donne pouvoir à	Mme PERNET
M. VANET	donne pouvoir à	M. KESTLER
M. CHOUARD		
Mme THILLY		
Mme DORTA BERMEJO		

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 19

**Procurations** : 5

**Votants** : 24

**Secrétaire de séance** : M. KESTLER

**3/ SÉJOURS THÉMATIQUES AU BORD DU LAC DU DER  
POUR LES ENFANTS DE 8 À 16 ANS  
JUILLET 2015**

**Rapporteur : Mme DETERM**

Dans le cadre des activités proposées en accueil de loisirs, il est proposé d'organiser 3 séjours pour adolescents au lac du Der au mois de juillet prochain, sur la base budgétaire d'une participation des familles de 120 € par enfant et par séjour.

**Périodes**

- Du 6 au 10 juillet 2015,
- Du 13 au 17 juillet 2015
- Du 20 au 24 juillet 2015.

*Les objectifs sont :*

- Initier les jeunes au camping et à des activités nautiques,
- Découvrir la nature et l'environnement sous forme de jeux, courses d'orientation,
- Permettre à l'enfant de personnaliser au maximum ses vacances,
- Favoriser la socialisation et la responsabilisation,
- Mettre en avant les notions de respect des autres, tolérance et solidarité,
- Créer des moments conviviaux de vie en collectivité,
- Favoriser un accès égalitaire aux activités de loisirs : déduction de l'aide aux Temps Libres de la CAF et de l'aide accueil de loisirs MSA, sur séjours courts.

**BUDGET PREVISIONNEL / SEMAINE  
30 JEUNES + 3 ENCADRANTS**

<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Participation des usagers 30 jeunes X 120 €	3 600 €	Hébergement camping 7 emplacements X 155 €	1 085 €
		Activité voile 33 personnes X 15€	495 €
		Nourriture 33 p X 8 € X 5 jours	1 320 €
		Transports	600 €
		Divers / Petit matériel	100 €
<b>Total</b>	3 600 €	<b>Total</b>	3 600 €

L'aide aux Temps Libres de la CAF "notification accueil de loisirs – séjours courts" et l'aide MSA "accueil de loisirs pour séjours courts" sont acceptées sur présentation de la notification accueil de loisirs 2015.

L'aide de la CAF est accordée sous conditions de ressources. Elle varie de 10,20 € à 11 € par jour et par enfant.

L'aide de la MSA s'élève à 11 € environ par journée de séjours courts.

Ces aides viendront en déduction de la participation financière demandée aux familles.

Une participation forfaitaire de 120 € pour les familles ne bénéficiant pas des aides sur séjours courts sera demandée.

Les séjours étant déclarés à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) en "séjours courts rattachés à un centre de loisirs", les droits d'inscriptions Accueil de loisirs seront facturés en sus du montant de la participation financière demandée.

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 8 avril 2015 ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 14 avril 2015 ;

**OÙ l'exposé qui précède,**

**DÉCIDE** d'organiser 3 séjours pour adolescents au lac du Der au mois de juillet prochain.

**APPROUVE** le plan de financement et le montant de la participation des familles fixée à 120 € par personne et par semaine.

**Résultat du vote :**

- Voix pour : 24
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE  
  
Aldin BIAUX  
